

LIGNE DIRECTE

Lettre d'information à destination des maires de l'Eure

FEUX DE FORÊT

Préparation de la saison des feux de forêt dans l'Eure

Afin de préparer au mieux la saison estivale et les risques d'incendies qui y sont liés, la préfecture de l'Eure a coordonné un important travail d'anticipation dans une approche transversale impliquant tous les acteurs : agriculteurs, opérateurs de réseaux, ONF, syndicats, chambre d'agriculture, collectivités et citoyens. En effet, chacun a un rôle à jouer pour éteindre les feux ou prévenir leur éclosion.

Le préfet et le président du Conseil d'administration du SDIS ont présenté les nouveaux dispositifs mis en place pour prévenir et préparer de manière opérationnelle la saison des feux :

- La [nouvelle carte départementale](#) "Vigilance feux de forêts, d'espaces naturels et agricoles", complémentaire de la carte "Météo des forêts" de Météo-France, pour informer le public, disponibles sur le site internet de la préfecture sur la page "[Tous résilients face aux risques](#)";
- [Le nouvel arrêté d'obligations légales de débroussaillage](#) (p.69), qui permettront de freiner la propagation des feux et de sécuriser l'environnement pour les sapeurs-pompiers lors de leurs interventions ;
- Le dispositif d'envoi de SMS aux agriculteurs pour les informer des risques et éventuellement les mobiliser ;
- Les nouveaux moyens opérationnels du SDIS, qui a renforcé ses effectifs et ses matériels ;
- La concrétisation de partenariats avec d'une part le monde forestier et d'autre part le monde agricole. Les agriculteurs intervenants à la demande du SDIS pour contribuer à l'extinction d'un incendie se verront ainsi reconnaître la qualité de "collaborateurs occasionnels du service public";
- L'ordre d'opérations 2023 de lutte contre les feux d'espaces naturels.

Toutes ces mesures sont complémentaires des actions menées au niveau national à destination des campings et du grand public, au travers de la campagne d'informations "[Ayons les bons réflexes pour limiter les départs de feu](#)".

Retrouver le [dossier complet](#) sur le site internet de la préfecture.



Retrouvez en vidéo sur [Youtube](#), la présentation du dispositif de prévention des feux de forêt et de végétation dans l'Eure.

LUTTE CONTRE LES NUISIBLES

Un nouvel arrêté contre les ambrosies et les chenilles processionnaires urticantes

De nombreuses espèces végétales ou animales sont connues comme étant nuisibles à la santé humaine, soit par leurs caractéristiques biologiques (frelons, datura, ambrosies, berce du Caucase, chenilles urticantes notamment), soit par leur capacité à être vectrices de maladies (moustiques, tiques notamment).

Les deux grands enjeux normands actuels sont, d'une part, la surveillance des espèces non encore ou peu implantées dans la région (telles que le moustique tigre ou les ambrosies) et, d'autre part, la surveillance et la lutte contre les espèces déjà implantées.



Dans un souci de structuration de la lutte contre les espèces nuisibles à la santé humaine, dont la présence en Normandie est avérée ou émergente, et pour lesquelles un encadrement réglementaire existe, le choix a été fait de concentrer la lutte contre les ambrosies, les chenilles urticantes et la berce du Caucase.

Retrouvez sur [le site de la préfecture](#), l'arrêté préfectoral pour le département de l'Eure qui constituera la base administrative aux actions de lutte envisagées dans les communes.

MÉMOIRE

Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD)

Depuis 1961, le concours national de la Résistance et de la Déportation perpétue un travail de mémoire essentiel et permet aux élèves qui y participent de prendre pleinement conscience de leur statut de citoyen. Il rappelle chaque année le respect qui est dû à ceux qui ont combattu pour défendre la Nation, alors même qu'elle traversait des jours sombres.

Véritable parcours de mémoire au travers des documents étudiés, des témoignages recueillis, des visites de sites, ce concours ne ressemble à aucun autre. Il rassemble ceux qui ont fait l'Histoire,

ceux qui ont pour mission de l'enseigner et ceux qui en seront les acteurs de demain.

Cette année, 184 élèves de l'Eure, répartis dans 13 établissements du département, ont participé à ce concours en réalisant des travaux individuels et collectifs, sur le thème « L'école et la résistance. Des jours sombres aux lendemains de la Libération (1940-1945) ».

Ces élèves lauréats ont été récompensés lors de la cérémonie de remise des prix qui a eu lieu le mercredi 7 juin 2023 à la résidence préfectorale en présence du préfet de l'Eure, de Françoise Moncada, directrice académique des services départementaux de l'éducation nationale, d'Anne-Marie Coffi, directrice départementale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre, des autorités civiles et militaires du département, d'élus et présidents d'associations d'anciens combattants qui soutiennent financièrement ce concours éducatif et mémoriel.





Premières mesures de restriction des usages de l'eau dans l'Eure

Dans un contexte particulièrement préoccupant des nappes et des cours d'eau du département, le préfet de l'Eure a réuni le 3ème comité ressource en eau le 13 juin 2023.

L'arrêté signé à cette occasion active :

- Le niveau d'alerte sur la majorité du département, celle située à l'ouest de la Seine : l'alerte est le 1er niveau de restriction des usages de l'eau et vise une réduction des prélèvements non essentiels à hauteur de 30 %. Des interdictions d'arrosage des jardins et d'irrigation des cultures sont mises en place entre 11h et 18h. Le lavage des véhicules reste possible uniquement en

station de lavage, avec les appareils à haute pression, ou les rouleaux munis du système de recyclage. Le remplissage des piscines est interdit ;

- Le niveau d'alerte renforcée sur le secteur Eure aval (23 communes concernées), du fait de niveaux de nappe particulièrement bas. Il s'agit du 2ème niveau de restriction. Les horaires d'interdiction d'arrosage des jardins et d'irrigation des cultures sont notamment étendus de 09h00 à 20h00.

La zone au nord et à l'est de la Seine, sur l'Epte et l'Andelle où la situation est plus favorable, est maintenue en situation de vigilance.

Le préfet appelle chacun à un usage économe de l'eau, notamment dans son quotidien, à l'approche d'un été qui s'annonce particulièrement sec.

[Consulter le dossier complet sur le site de la préfecture.](#)

SÉCURITÉ ROUTIÈRE



Tous mobilisés face à la recrudescence des accidents de la route

Depuis le 1er janvier 2023, déjà 12 personnes ont été tuées sur les routes de l'Eure (chiffre provisoire du 13/06), dont :

- 8 usagers de deux roues motorisés (scooters et motos) ;
- 2 usagers de véhicules légers ;
- 1 piéton ;
- 1 cycliste.

Les usagers de deux roues motorisés représentent 2/3 des tués.

En 2023, les principales causes des accidents mortels sont la vitesse excessive ou inadaptée (présente dans 40% des accidents mortels), l'alcool, le refus de priorité (chacun présent dans 30% des accidents mortels) et les stupéfiants (présents dans 20% des accidents mortels).

Les accidents résultent de comportements individuels non adaptés mettant en danger leurs auteurs mais aussi les autres. Quel que soit son mode de déplacement (piéton, vélo, trottinettes, scooters, motos, voiture...), les règles du code de la route doivent être respectées.

Retrouvez les supports d'informations à diffuser sur le site www.securite-routiere.gouv.fr, notamment :

- sur [le bon attachement des enfants](#)
- [à destination des hommes](#), considérablement plus touchés que les femmes dans les accidents.



Interdiction de détention non déclarée de bovins, ovins ou caprins

L'Aïd el-Kébir, ou Aïd al-Adha, est une fête célébrée chaque année par les musulmans du monde entier. Elle se traduit par l'abattage en France de plus de 100 000 moutons sur une période comprise entre un à trois jours. La célébration aura lieu entre le 28 juin et le 1er juillet 2023. L'organisation de cette fête constitue donc un véritable défi logistique pour l'ensemble des parties prenantes : communautés musulmanes, professionnels de l'élevage et de l'abattage, collectivités territoriales, État. L'abattage sans étourdissement des animaux constitue une dérogation aux pratiques classiques d'abattage. Cette dérogation ne peut être accordée qu'aux abattoirs qui justifient

de la présence d'un matériel adapté et d'un personnel dûment formé. Dans l'Eure, un seul abattoir disposait de cette dérogation mais il a pris la décision d'arrêter l'abattage rituel depuis le 1er janvier 2023. Les associations musulmanes du département sont directement en lien avec des boucheries dans le cadre de commandes individualisées, lesquelles s'approvisionnent en partie depuis des abattoirs des départements limitrophes.

Afin de prévenir tout risque d'abattage clandestin, le préfet de l'Eure a interdit par arrêté préfectoral la détention non déclarée de bovins, d'ovins ou de caprins et de limiter leur transport entre le 24 juin et le 5 juillet 2023.

VAGUE DE CHALEUR

Gestion sanitaire des vagues de chaleur

Chaque année, les vagues de chaleur sont prises en compte par le dispositif de vigilance météorologique du 1er juin au 15 septembre. Pour rappel, le plan communal de sauvegarde ainsi que le registre communal nominatif relatif aux personnes âgées et en situation de handicap constituent autant d'outils réglementaires au service de la protection des populations. Dès lors, les communes doivent être dotées d'un registre nominatif communal mis à jour régulièrement pour l'inscription, sur leur demande ou par signalement de tiers, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap à domicile résidant sur leur territoire.

Pour plus d'informations, contacter : pref-sidpc27@eure.gouv.fr





Accélération de la production d'énergies renouvelables et planification territoriale : une plateforme de données au service des collectivités

La loi accélération de la production des énergies renouvelables du 11 mars 2023 prévoit la mise en place d'une planification territoriale. Cela suppose de mettre à disposition des collectivités des informations sur la production et la consommation d'énergie à l'échelle des territoires, ainsi que sur les contraintes et le potentiel de développement des énergies renouvelables sur chaque territoire. A cet effet, le ministère de la Transition écologique et de la cohésion des territoires a travaillé avec le Cerema et l'IGN pour mettre en place un portail cartographique pour partager l'ensemble des données disponibles (enjeux aéro-

-nautiques, zones Natura 2000...). L'objectif est de permettre aux collectivités de faire l'analyse des enjeux présents sur leur territoire et de définir des zones d'accélération.

La cartographie des zones favorables à l'éolien qui avait fait l'objet d'une présentation et de temps d'échanges en décembre dernier avec les acteurs de l'Eure sera disponible et accessible, comme cela avait été annoncé, sur ce portail.

Fruit d'un travail régional de synthèse des différentes contraintes et enjeux, elle constitue un outil d'aide à la décision pour les élus.

Cette plateforme sera présentée à l'occasion d'un premier webinaire ouvert aux collectivités et acteurs locaux le vendredi 16 juin de 10h à 12h. [Lien de connexion](https://webinar.ringcentral.com/j/1448826742) : <https://webinar.ringcentral.com/j/1448826742>

Pour plus d'information sur ce webinaire, vous pouvez aussi consulter le site du [Cerema](#).

AMÉNAGEMENT



Forte consommation d'espace pour l'habitat en Normandie, dans un contexte de faible croissance démographique

Alors que le 2 mai dernier, le conseil régional présentait en assemblée plénière la proposition de modification du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SCRADDET) intégrant la trajectoire du zéro artificialisation nette, la délégation régionale de l'INSEE vient de publier une étude (Insee Analyses Normandie n°114 du 23 mai 2023) montrant, en Normandie, la forte consommation d'espace pour l'habitat entre 2009 et 2019, dans un contexte de faible croissance démographique.

[En savoir plus sur le site de l'INSEE.](#)



Fonds d'accélération pour la transition écologique dans les territoires : 25 nouveaux lauréats

La mise en œuvre du fonds vert se poursuit dans le département de l'Eure avec 25 nouveaux lauréats :

- Rénovation énergétique de l'école primaire à Port-Mort ;
- Rénovation énergétique et changement du système de chauffage des bâtiments du groupe scolaire à Breuilpont ;
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes "le Campanile" à le Thuit Anger ;
- Rénovation énergétique de la salle des fêtes "Philippe Aubin" à le Thuit Signol ;
- Rénovation énergétique du restaurant solaire à Thuit de l'Oison ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie aux Monts du Roumois ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Foulbec ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à La Houssaye ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Gournay-le-Guérin ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Ferrière-Saint-Hilaire ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie au Val d'Hazey ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Manneville-la-Raoult ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Sainte Marthe ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à La Croisille ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Saint-Ouen-de-Pontcheuil ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Pont-Saint-Pierre ;
- Installation de bornes à incendie en lisière d'espaces boisés visant à protéger les massifs forestiers et les habitations du risque incendie à Martagny ;
- Remplacement de luminaires anciens à Balines ;
- Remplacement de luminaires anciens à Gaillon ;
- Remplacement de luminaires anciens à La Madeleine de Nonancourt ;
- Remplacement de luminaires anciens à Igoville ;
- Remplacement de luminaires anciens à Giverny ;
- Remplacement de luminaires anciens à Tilly ;
- Remplacement de luminaires anciens aux Baux-Sainte-Croix ;
- Remplacement de luminaires anciens à Barc.

Retrouvez la préfecture de l'Eure et les services de l'État sur les réseaux sociaux

